



CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

Rédaction

MP, MPI, PC, PSI

4 heures

Calculatrice interdite

2023

L'usage de tout système électronique ou informatique est interdit dans cette épreuve.

Remarques importantes

- Présenter, en écrivant une ligne sur deux, en premier lieu le résumé de texte, en second lieu la dissertation.
- Il est tenu compte, dans la notation, de la présentation, de la lisibilité, de la correction orthographique et grammaticale, de la netteté de l'expression et de la clarté de la composition.
- L'épreuve de rédaction comporte obligatoirement deux parties : un résumé et une dissertation. Résumé et dissertation ont la même notation et forment un ensemble indissociable.

I Résumé de texte

Résumer en 200 mots le texte suivant. Un écart de 10 % en plus ou en moins sera accepté. Indiquer par une barre bien nette chaque cinquantaine de mots, puis, à la fin du résumé, le total exact.

Investissement, productivité, recherche des marchés, prix, répartition du revenu national, tous ces concepts sont entrés dans le langage courant, et le jeune paysan, autant ou plus que le jeune ouvrier, comprend mieux le contexte dans lequel se situe son travail. En ce sens, la société civile dont parlait Marx tend à se politiser, si la politique se définit par la dialectique du particulier et de l'universel, par la solidarité entre le travail de chacun et le sort de tous.

S'il en va ainsi, n'est-ce pas dans la société civile, comme le voulait Marx, que l'homme d'aujourd'hui doit être « libéré » ? N'est-ce pas la monarchie de l'entrepreneur qu'il faut briser pour que démocratie et socialisme s'accomplissent ? Nous retrouvons ainsi un des arguments souvent employés pour maintenir l'irréductible antinomie du capitalisme et du socialisme et nous abordons une des dimensions du problème que soulève l'antithèse marxiste, libertés formelles-libertés réelles. Que signifie la liberté dans le travail ou encore de quelles libertés jouit et peut jouir le travailleur dans l'entreprise ?

Selon une définition de la liberté — capacité de choisir soi-même ses buts et ses moyens en fonction du contexte naturel et légal — seuls peuvent être dits libres les *indépendants*, c'est-à-dire les exploitants agricoles, les commerçants, les entrepreneurs, les membres des professions libérales. Mais les indépendants ne constituent qu'une faible minorité de la population et, parmi eux, beaucoup de petits, surtout dans l'agriculture, ont des revenus si médiocres et subissent une telle contrainte du milieu économique que la distinction entre l'indépendance juridique et la dépendance réelle surgit à nouveau d'elle-même.

Les travailleurs sont, en une proportion croissante, des salariés, sans pour autant glisser vers la misère ou l'abrutissement. Les lois sociales les protègent contre les coups du sort et les organisations ouvrières leur permettent la discussion avec l'employeur, individuel ou collectif. Législation étatique et force syndicale mettent

un intervalle immense entre le *prolétaire*, tel que Marx l'observait et croyait le voir dans l'avenir, et le *salarié* tel qu'il paraît aujourd'hui. Il ne s'ensuit pas que le salarié soit libre. La conséquence est que le concept de liberté, appliqué à la condition des salariés, est équivoque et que les sociologues en font rarement usage.

Le salarié est, en tant que producteur, intégré à une organisation technico-bureaucratique, à une hiérarchie de pouvoir ; en tant que consommateur, il dispose d'un certain revenu qui lui permet d'acquérir une part de la production collective. Dans la mesure où l'organisation est soumise à la loi du rendement et du progrès technique, la formule, déjà citée, de Marx demeure vraie, *le travail est le lieu de la nécessité*. Certes, la même technique, au sens matériel, comporte des modalités différentes d'organisation, de même que la hiérarchie des pouvoirs n'est pas univoquement déterminée par les contraintes de la discipline et de l'autorité. Mais le sociologue, analysant l'état d'esprit du salarié individuel ou des organisations ouvrières, cherchera les variables multiples qui expliquent attitudes et conduites : rapport entre effort et rétribution, relations formelles et informelles à l'intérieur de l'unité de production, intérêt ou indifférence à l'égard du poste occupé, rapport entre revendications tenues pour justes et satisfactions obtenues, aspiration de tel ou tel groupe à participer aux prises de décisions, accord entre le régime existant et la conception du régime juste, etc. Ni la notion de servitude ni celle de liberté ne conviennent à la vie du salarié confiné, le plus souvent, à l'intérieur d'une marge étroite d'initiative et pourtant, par l'intermédiaire du syndicat, accédant à une sorte de dialogue avec les responsables de la gestion.

Une autre liberté réelle — une libération sur le lieu du travail — serait-elle possible ? La libération grâce à la nationalisation des instruments de production est apparue à l'expérience plus formelle ou, pour mieux dire, plus fictive que les libertés dites formelles : sauf en Yougoslavie, la discipline de l'entreprise est

plus stricte, le droit de contestation syndicale plus restreint en une entreprise de type soviétique qu'en une entreprise capitaliste. Les conseils ouvriers, surgis spontanément en Pologne et en Hongrie au cours des révolutions de 1956, comme si les aspirations prolétariennes du siècle dernier, brutalement refoulées par un régime devenu autoritaire au nom du prolétariat, sortaient de l'inconscient collectif et remontaient soudain à la surface, ont été peu à peu usés et finalement éliminés. C'est en Occident que les tentatives se multiplient pour « démocratiser » l'entreprise.

Les expériences sont trop diverses et trop partielles pour qu'un jugement d'ensemble puisse être porté avec certitude. C'est donc à titre d'hypothèse ou en tant que conviction personnelle que les propositions suivantes sont formulées. Les modes de désignation des chefs d'entreprise — nomination par l'État, cooptation des directeurs avec élection théorique par les conseils d'administration, transmission héréditaire de la propriété — doivent être jugés moins en se référant à une idée abstraite de la justice (la transmission héréditaire des biens ne me paraît pas injuste) que par rapport à leurs effets sur la manière dont la fonction indispensable de direction est remplie. Il ne semble pas que les sentiments des salariés, frustration ou participation, soient profondément influencés par le mode de désignation.

Quelles que soient les concessions que l'on fasse au désir qu'éprouve une fraction des employés (surtout des cadres) de participer à la gestion ou de la contrôler *a posteriori*, les entreprises modernes de grandes dimensions comporteront toujours une concentration du pouvoir en quelques hommes. Le dialogue avec les représentants du personnel et plus encore avec les cadres

peut précéder ou suivre les décisions. Celles-ci seront prises par les responsables et, dans les grandes circonstances, par *le* responsable. Si la liberté politique déçoit, c'est que la plupart des individus ont le plus souvent, et à juste titre, le sentiment que cette liberté est formelle, au sens d'inefficace, autrement dit qu'ils n'ont aucune chance d'influer visiblement sur le sort de la collectivité à laquelle ils appartiennent. Je crains, pour mon compte, que la liberté politique, c'est-à-dire l'élection ou la discussion, introduite dans l'entreprise, ne déçoive pas moins. Plus la collectivité est vaste, et moins la plupart des membres ont conscience que le destin collectif dépend, en une mesure appréciable, de leurs efforts. Toutes les réformes, concevables et nécessaires, pour favoriser la participation à l'entreprise, par l'information et le dialogue, de ceux qui aspirent à sortir du cadre étroit de leur poste et à comprendre l'ensemble, laisseront subsister l'antinomie entre l'idée démocratique et la structure hiérarchique de l'activité productive, entre l'égalité des citoyens et l'inégalité du pouvoir dont dispose chacun à l'intérieur de la société industrielle.

Antinomie que les uns veulent effacer par la mystification d'une révolution faite au nom du prolétariat mais qui assure la toute-puissance d'une oligarchie, antinomie que les autres reconnaissent et cherchent non à résoudre, mais à rendre tolérable en multipliant les échanges et en organisant la pluralité des groupes de références. La soumission à la nécessité qu'impose l'entreprise est pour une part compensée par l'égalité que proclame le régime politique. Les puissants sollicitent les suffrages des faibles, forts par leur nombre. La sphère du non-travail est soustraite à la nécessité. Avec le loisir s'ouvre une autre sorte de liberté.

Raymond Aron, *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann-Lévy, collection Pluriel, 1985 [première édition 1965], p. 183–187.

II Dissertation

La dissertation devra obligatoirement confronter les trois œuvres et y renvoyer avec précision. Elle pourra comprendre deux ou trois parties et sera courte (au maximum 1800 mots). Cet effort de concision faisant partie des attentes du jury, tout dépassement manifeste sera sanctionné.

« Le travail est le lieu de la nécessité. »

Dans quelle mesure les trois œuvres inscrites au programme permettent-elles de valider cette formule reprise par Raymond Aron ?

• • • FIN • • •
